

# Carrières : légitime inquiétude

**Ce début 2023 est marqué par la mobilisation d'habitants et d'élus de Haute Maurienne vanaoise opposés à un projet de carrières de gypse et d'anhydrite initié par les ministères de la Transition écologique et de l'Economie, destiné à fournir aux industriels Placoplâtre et Vicat des ressources en matière première pour la fabrication du plâtre et du ciment...**

## Le contexte

**L'épuisement des ressources, la quête de nouveaux gisements**  
La société Placoplâtre (Groupe Saint-Gobain) a alerté les ministres de l'Environnement et de l'Industrie sur les difficultés d'approvisionnement de son usine de plaques de plâtre de Chambéry (157 personnes), suite à l'épuisement du gisement exploité par la société Gypse de Maurienne (SOGYMA) à Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Pancrace. Cette carrière alimente en gypse l'usine Placoplâtre de Chambéry depuis 1981, mais également pour une moindre part des cimenteries Vicat en Isère et dans l'Allier. Placoplâtre Chambéry est considérée comme stratégique en France, elle est la deuxième usine de fabrication de produits d'isolation et du second œuvre pour le bâtiment en France, avec une production annuelle de 45 millions de m<sup>2</sup> de plaques de plâtre, l'équivalent de plus de 150 000 logements neufs. Selon les années, cette usine consomme entre 300 et 450 000 t de gypse par an. Elle est approvisionnée par train directement depuis la carrière de St-Jean-de-Maurienne



La carrière de gypse de Saint-Jean-de-Maurienne

Ph. Placo Saint-Gobain

## Le projet

**Une Zone Spéciale de Carrières (ZSC) en deux parties, concernant pour 120 ans la vallée de l'Arvan et la Haute Maurienne**

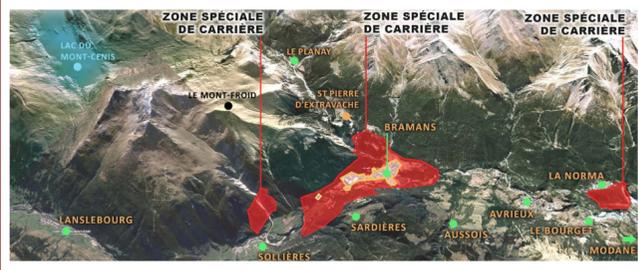
Le projet de ZSC est inscrit dans un document émanant de l'Autorité environnementale\*. Il concerne **1 031 ha répartis en 2 secteurs distincts** : un secteur en amont de Modane et un secteur situé dans la vallée de l'Arvan. A noter que dans le périmètre de la ZSC, de par le code minier, l'exploration et l'exploitation d'un gisement sont possibles sans le consentement du propriétaire du sol.

➔ **627 hectares concernés en HMV.** Secteur formé en trois « sous zones », à Aussois, Villarodin-le-Bourget et Val-Cenis. Secteur en bordure du PNV (1,3 km) et interceptant un site Natura 2000. Enjeux forts pour les espèces et les milieux naturels, mais aussi pour les activités humaines, notamment touristiques (La Norma). **360 ha** constitueraient des espaces de « protection » de gisement, des passages pour l'évacuation des matériaux (voies d'accès et pistes), des zones de servitude temporaire autour des zones d'extraction (talus de sécurité, clôtures, etc.), des espaces de protection sans aucune exploitation, des zones permettant la recherche de substances de carrières.

**62 ha** correspondraient aux cœurs de village et hameaux, ainsi qu'aux zones d'activité, exclus des zones de prospection et d'exploitation (Ndlr : mais néanmoins impactés). **Environ 200 ha** (300 terrains de football) sont identifiés comme pouvant faire l'objet d'extraction progressive.

➔ **404 ha en Arvan**, à St-Jean-de-Maurienne, St-Pancrace et Fontcouverte-la-Toussuire.

\* Cette instance émanant du ministère de l'environnement donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts, par exemple, la décision d'un tracé d'autoroute, la construction d'une ligne TGV ou d'une ligne à haute tension, mais aussi d'un projet local, dès lors qu'il dépend du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), et qu'il est soumis à étude d'impact.



## Le gypse

**Pour faire du plâtre**

Produit naturel, le gypse est un sulfate de calcium hydraté. Il est le premier constituant du plâtre et entre également dans la composition des ciments et de divers produits comme les engrais et les charges minérales (peintures et la verrerie). C'est un matériau important pour l'industrie du BTP.

La production française de gypse en 2015 est de l'ordre de 4 millions de t/an. La région Ile-de-France est la première région productrice avec 2,8 millions de t/an soit ~60% de la production nationale. Les gisements de gypse franciliens ont d'ailleurs été reconnus d'enjeu national et européen par le schéma directeur Ile de France (SDRIF) publié le 26 décembre 2013.

**Le Sud-Est de la France** (polygone délimité approximativement par Belfort/Clermont-Ferrand/Narbonne/Nice) dispose de plusieurs gisements. Ce secteur représente **18% des réserves nationales dont 5% dans les Alpes**. Elles sont certainement plus importantes, mais les conditions d'exploitation (altitude,



relief) rendent difficiles une récupération optimale.

**En Maurienne et Haute Maurienne**

Dans la vallée de l'Arvan, les moulins de la Combe de l'Arvan (Combe des Moulins) sont modifiés vers 1865 pour l'exploitation du gypse. A partir de 1900 l'évolution de la construction accroissait l'importance de ce matériau. On l'utilisa aussi sous forme de plaques de 2 cm d'épaisseur, mélange de paille et de plâtre, connues sous le nom de « planches David », ancêtres du « Placoplâtre » largement utilisé dans la construction et dans la rénovation (photo ci-dessus).

# Le « non » de la Maurienne à la Première ministre

Dans un courrier daté du 15 décembre, Emilie Bonnavard, députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Savoie, saisit la Première ministre Elisabeth Borne pour lui demander l'arrêt de l'étude de la ZSC en Maurienne. Sa lettre a été co-signée par plus de 70 élus de la vallée, maires, présidents de communautés de communes, conseillers départementaux...

« Madame la Première Ministre, En début d'année 2022, nous avons été informés, avec les élus de la Maurienne, du lancement d'une étude dite Zone spéciale Carrières (ZSC) en Maurienne. Cette démarche a été sollicitée par les Ministres de l'Economie et de la Transition écologique en 2021.

Sur la forme, je vous avoue que la rapidité et le caractère non totalement transparent des choses sur un sujet aussi sensible, nous sont apparus totalement inappropriés. Nous avons le sentiment d'avoir été totalement pris de court, avec à peine quelques mois, en outre en pleine période électorale, entre l'information de la ZSC (sans contenu) et l'annonce du lancement d'une concertation sur un projet déjà très abouti !

En effet, nous avons eu connaissance, grâce notamment aux recherches et au travail d'un groupe de citoyens, il y a seulement quelques jours, d'une étude déjà très avancée, avec un dossier de 240 pages, qui n'a été transmis à aucun élu... Sur le fond maintenant : je sais que le sujet est complexe, et je n'ai jamais été dans une position consistant à m'opposer à tous les projets. Je me suis toujours efforcée de trouver un point d'équilibre entre d'une part les enjeux économiques, de relocalisation, d'indépendance en matière de production de matériaux, et d'autre part les exigences environnementales et efforts déjà acceptés par un territoire et ses habitants sur des projets d'envergure. C'est parce que cet équilibre est déjà atteint en Maurienne que je suis totalement opposée à cette ZSC, qui conduirait à la possibilité de lancer de nouvelles carrières dans cette vallée, et je l'ai fait savoir en juin dernier aux garants chargés de mettre en œuvre la concertation qui n'a pas encore démarré officiellement.

Les raisons principales de mon opposition sont les suivantes. Nous avons déjà beaucoup de carrières en Maurienne, et notre territoire de montagne, particulièrement contraint en termes fonciers et d'habitat des populations (contraintes qui vont encore augmenter en raison de la loi dite Zéro Artificialisation nette), a déjà beaucoup contribué à l'effort national en la matière. J'estime, comme les élus de la vallée qui ont accepté de cosigner ce cour-

rier, que nous avons atteint notre niveau maximum d'acceptation face à tout nouveau projet de carrière.

Certains périmètres considérables envisagés se trouvent en Haute-Maurienne, proche du Parc national de la Vanoise, des forêts de l'Esseillon, etc. territoire vivant essentiellement grâce à son potentiel paysager et naturel, du tourisme et de l'agriculture. Il en va de même pour un autre nouveau site envisagé sur le secteur de Saint-Jean-de-Maurienne et de l'Arvan. Ces périmètres sont en outre très proches des habitations. La beauté de notre nature sur ces secteurs est une valeur ajoutée nationale, pour tous. C'est notre patrimoine commun. L'Etat ne peut pas en même temps, pour des raisons environnementales, apporter des contraintes extrêmes au travers d'un SCOT, qui réduit très fortement le champ des activités en montagne, activités qui font vivre des familles à l'année et créent de la valeur ajoutée sur le territoire, et permettre les conditions d'ouverture de carrières sur ces mêmes espaces dans un temps très court.

Comme vous le savez, la Maurienne accueille en ce moment le grand chantier du tunnel de base du Lyon-Turin. Ce chantier est d'intérêt européen et national et je le soutiens pleinement. Notre vallée et nos habitants subissent donc de très fortes contraintes et nuisances importantes dues à ce chantier, au bénéfice de la Nation tout entière, et vont continuer de les subir pendant 10 ans.

Les Mauriennais, nos parents, grands-parents, ont déjà accepté des chantiers majeurs comme les principaux barrages hydrauliques dans les années 50 qui rendent aussi un service fondamental aujourd'hui à notre pays. Nous sommes capables d'accepter ces grands chantiers, de subir les contraintes, car nous savons qu'il en va de l'intérêt général. Mais encore une fois, nous avons atteint notre point d'acceptation maximum des contraintes et nuisances importantes qu'ils engendrent, pour ne pas accepter que nos espaces naturels qui font aussi la valeur de notre territoire, soient encore impactés par de nouvelles carrières. J'ajoute que l'absence d'anticipation sur le ferroutage dans les Alpes et la fermeture du tunnel du Mont-Blanc 3 mois par an pendant 10 ans imposent en plus aux habitants de notre territoire le report des poids lourds et véhicules légers par cette même vallée avec des nuisances qui s'ajoutent encore... La coupe est donc pleine.

A force de concentrer les contraintes de toutes sortes sur un territoire, vous risquez de voir la population ne plus adhérer et s'opposer à tous les chantiers. J'estime que pour les 30 prochaines années, la Maurienne, avec le Lyon-Turin, et les carrières existantes, aura largement pris sa part à l'effort national, pour ne pas se voir imposer de nouvelles nuisances.

On ne peut pas tout concentrer sur un seul espace de montagne, une seule vallée. Car c'est bien ce qu'il se passe aujourd'hui.

...nous avons atteint notre niveau maximum d'acceptation face à tout nouveau projet de carrière

## Les élus cosignataires de la lettre

Yves Durbet, président du SPM et maire de La Tour-en-Maurienne  
Jacques Arnoux, maire de Val-Cenis  
Philippe Rollet, maire de St-Jean-de-Maurienne

Hervé Genon, président de la CC Porte de Maurienne et maire délégué d'Aiguebelle (Val-d'Arc)  
Christian Simon, président de la CC Haute Maurienne Vanoise

Bernard Chêne, président de la CC du Canton de la Chambre et maire délégué de Saint-François-Longchamp  
Jean-Paul Margueron, président de la CC Cœur de Maurienne Arvan

Cédric Vial, sénateur de la Savoie  
Martine Berthet, sénatrice et conseillère départementale de la Savoie  
Christiane Brunet, vice-présidente du Conseil départemental de la Savoie

Patrick Provost, conseiller départemental de la Savoie et maire de St-François-Longchamp  
Nathalie Furbeyre, conseillère départementale de la Savoie

Olivier Thévenet, conseiller départemental de la Savoie  
Christian Grange, vice-président du Conseil départemental de la Savoie  
Alexandre Albrieux, maire de Valmeinier

Roland Avenière, maire de Le Freney  
Fabrice Baudray, maire de St-Sorlin-d'Arves  
Jean-Marc Blangy, maire d'Albiez-le-jeune

Roger Blanc-Coquand, maire de St-Pancrace  
Danielle Bochet, maire déléguée d'Hermillon (La Tour-en-Maurienne)

Jean-Pierre Rougeaux, maire de Valloire et secrétaire général de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne.  
Bertrand Mondet, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne

Benjamin Canot, maire d'Aiton  
Luc Ollier, maire de Saint-Martin-d'Arc  
Jérémy Tracq, maire de Bessans  
Christine Bouclier-Beauchet, maire de Saint-Pierre-de-Belleville

Christian Chiale, maire de Saint-André Colombar-les-Villards  
Patrick Bois, maire délégué de Bramans (Val-Cenis)

Jean-Louis Bougon, maire délégué de Sollières-Sardières (Val-Cenis)  
Christiane Hustache, maire de Saint-Jean-d'Arves

Marc Konareff, maire de Bonneval-sur-Arc  
Joël Cécille, maire de Les Chavannes-en-Maurienne

François Chemin, conseiller régional et maire de Fourneaux  
Lionel Combet, maire de Saint-Martin-sur-la-Chambre  
Sylvain Conti, maire d'Epierre

Philippe Falquet, maire délégué de Pontamfrey-Montpascal (La Tour-en-Maurienne)  
Bernard Fargeas, maire de Montsapey

Philippe Girard, maire de Ste-Marie-de-Cuines  
Jean-Claude Raffin, maire de Modane  
Guy Ratel, maire de St-Martin-la-Porte

Stéphane Robin, maire de La Chapelle  
Philippe Rossi, maire de Villargondran  
Gérald Bourdon, maire délégué de Termignon (Val-Cenis)

Stéphane Boyer, maire d'Aussois  
Daniel Crosaz, maire de Montvernier  
Jacky Demonnaz, maire de Bonvillaret

Jean Didier, conseiller départemental de la Savoie et maire de St-François-Longchamp  
Laure Pion, maire de N-D-du-Cruet  
André Brunet, maire de Saint-Georges-d'Hurtières

Jean-Paul Buet, maire de Montgilbert  
Jean-Marc Buttard, maire d'Arvieux  
François Rovasio, maire de Saint-Julien-Montdenis

Mathilde Sonzogni, maire de La Chambre  
Jean-François Thiaffey, maire de Saint-Alban-d'Hurtières  
Fabien Gravier, maire délégué de Lanslebourg (Val-Cenis)

Dominique Lazzaro, maire de Saint-Etienne-de-Cuines  
Gilles Margueron, maire de Villarodin-Bourget

Mickaël Cohin, maire de Saint-Léger  
Bernard Covarel, maire de Fontcouverte-la-Toussuire  
Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villards

Aimé Perret, maire d'Orelle  
Simon Bouchoulin, maire de Saint-Avre  
Claude Meille, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Fourneaux

Jacqueline Ménard, maire déléguée de Lanslevillard (Val-Cenis)  
José Rico-Perez, maire de Val-d'Arc et maire délégué de Randens

Sophie Verney, conseillère départementale de la Savoie et maire de Montricher-Albanne  
Patrice Fontaine, maire de Villarembert-Le Corbier  
Rozenn Hars, conseillère départementale suppléante  
Florian Chinal, conseiller départemental suppléant

Je vous demande, Madame la Première Ministre, avec tous les élus locaux qui ont accepté de signer ce courrier, de stopper immédiatement la démarche de ZSC en Maurienne. Nous avons pris plus que notre part à l'effort national. Je vous remercie par avance, Madame la Première Ministre, de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, et vous prie d'accepter mes respectueuses salutations. »



Sur le terrain, ici à Bramans, le non est également sans équivoque.